

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	11
Présents	30	Absents non représentés :	5
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 mai 2017, après convocation légale reçue le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEURE, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS)

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Yannick LIBOUREL, Mme Fabienne THOMAS, M. Alain MILON

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Transfert des compétences voirie et espaces verts – Fin de mise à disposition d'une partie des locaux des Services Techniques à Monteux

Monsieur Christian GROS rappelle que depuis le 1^{er} avril 2003, la Communauté de communes des Sorgues du Comtat exerce de plein droit en lieu et place de la Commune les compétences voirie et espaces verts.

A ce titre, la commune de Monteux avait mis à disposition les bâtiments des services techniques en totalité.

Il s'avère qu'une partie de ces bâtiments sont utilisés par les services communaux, notamment le service fêtes, et le service bâtiment.

Il convient donc de mettre fin à la mise à disposition d'une partie de ces bâtiments.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de mettre fin à la mise à disposition d'une partie des locaux des Services Techniques à Monteux.

DIT que cette fin de mise à disposition sera actée sur le plan juridique et patrimonial par la signature d'un procès-verbal de fin de mise à disposition.

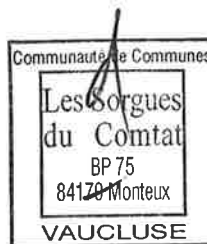


Le Président,

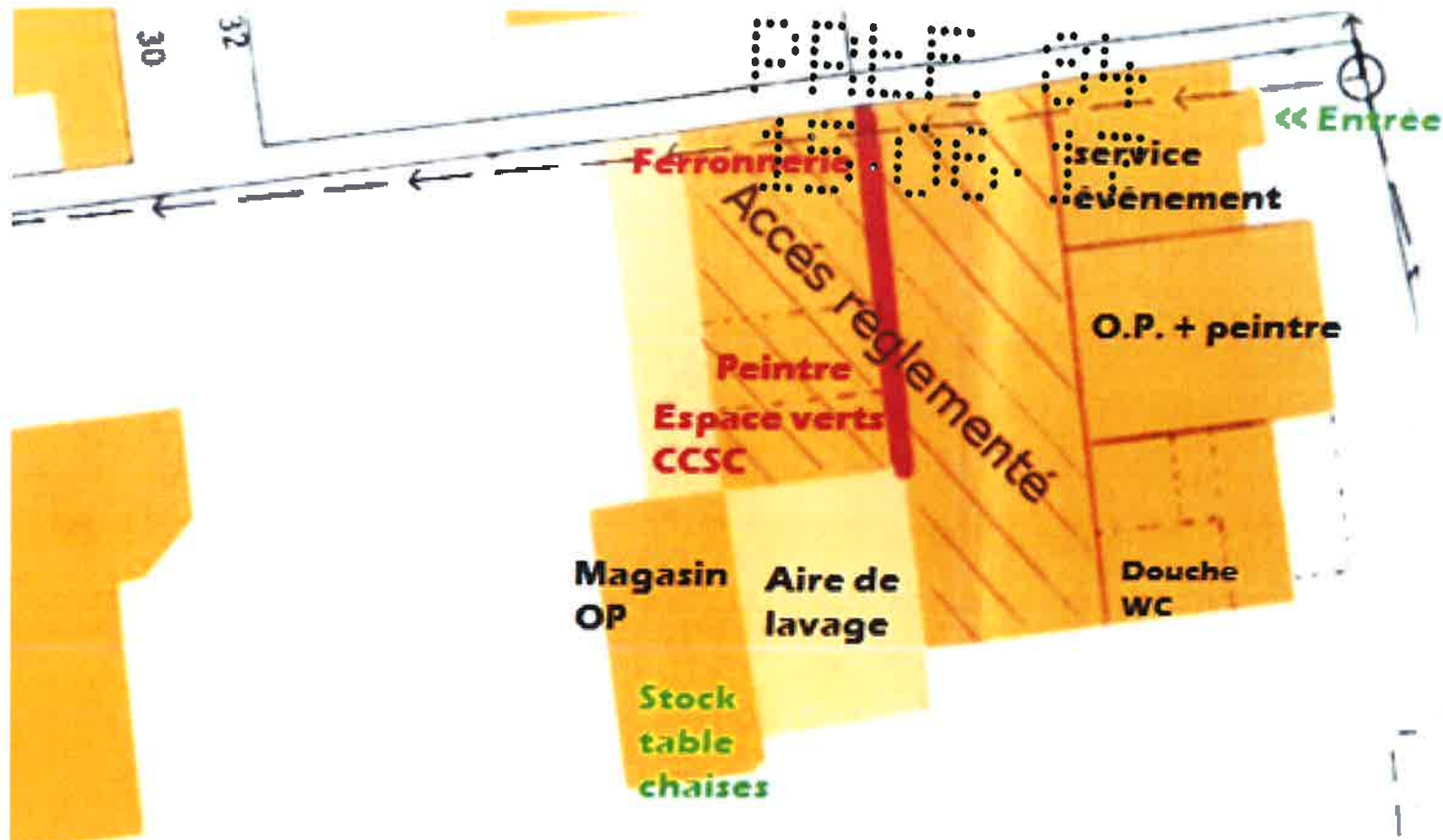
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 15.06.17
Affiché le :



Provisoire
Accès interdit au public et réglementé
3 personnes maxi avec une personne à l'extérieur qui surveille.
pas d'accès par forte chaleur et par fort vent.